



Tél : 05 61 89 08 41

Le 21 février 2023

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023**

**Étaient présents :** Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Claudette BOURREL, Louis DUCOS, Franck FEUILLERAT, Guy FRANCO, Jenny LAFORGUE, René LOUGARRE, Marc TONELLI.

**Représentés :** Suzanne BERSON BELLOT, Lionel CLAVERIE.

**Absents :** Jean-François GRAND, Sébastien TONELLI.

**Secrétaire de séance :** Guy FRANCO

**Délibérations examinées :**

- **Modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save (SEBCS)**: Adhésion de la commune de MANCIOUX pour la compétence « eau » et « assainissement » - Voté à l'unanimité
- **Subvention aux Associations 2023** : le versement des subventions aux associations : CHORALTITUDE : 300,00€ - CIPA : 500,00 € - TOUS A VOS LIVRES : 2 000,00 € - Voté à l'unanimité
- **Convention de servitudes ENEDIS** : Pour permettre le branchement électrique du bâtiment Perbost, une convention de servitudes doit être signée avec la société ENEDIS. - Voté à l'unanimité
- **Mise en place d'horloge astronomique pour extinction** : Participation financière de la commune de 1 669 € pour la mise en place d'horloge astronomique pour l'extinction de l'éclairage public- Voté à l'unanimité
- **Projet maison des associations** : Le conseil municipal décide de lancer une étude concernant la rénovation de l'ancienne école en Maison des associations. - Voté à l'unanimité